

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du  
Mérite du Bénin de Monsieur **Carl MANLAN**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°2988/MS/DC/SGM/SA du 17 avril 2015;
- Vu l'extrait du relevé n°20 des Décisions prises par le Conseil des Ministres en ses séances extraordinaires des lundi 07 et mardi 08 octobre 2013 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du jeudi 30 avril 2015, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur **Carl MANLAN**, Ancien Gestionnaire du Portefeuille pour le Bénin au Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

*Fait à Cotonou, le 23 septembre 2015*

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 01.



*et*